

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jonathan VIDAL, Maire.

Date de la convocation : 14 avril 2026.

Présents : MM Jonathan VIDAL, Maire, Eric FORET, Elodie FLEURY-CHARRIE, Vincent LACASSAGNE, Anaëlle LE GOURRIER, Yohan CRAYSSAC, Adjoint, Chantal CECCALDI, Christian MAILLARD, Florence FAGET, Marielle BONFANTI, Sandrine BELLOTTI, Thomas BRUN, Laura VIDAL, Alexis PONS, David ADELLE, Benoit ROGER, Bérengère LOISEAU, Marie LINDAUER.

Excusé : Jean-Christophe DELSUC ayant donné pouvoir à M. Vincent LACASSAGNE

Mme Laura VIDAL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril dernier, il est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises par délégation :

- Validation d'un devis de travaux de peinture de la salle du conseil municipal, ADN Peinture 2 520.59 €.
- Opération Cinéma de plein air Cinécran pour une séance dans le Parc Rossignol le 18 juillet et une séance sur le site des ULM Saint Martin le 22 août pour un total de 2 460.00 €.
- Lancement d'une étude sur la signalisation et la circulation « Rue du Trésor » et sur les rues du village, Bureau d'études Papyrus 2 500.00 €. Les équipements seront réalisés sans creuser le sol afin d'éviter des fouilles archéologiques.

M. David ADELLE regrette que la « commission voirie » n'ait pas été réunie en amont et que les riverains n'aient pas été concertés. Il précise que cette étude devrait porter sur la « Rue du Trésor » et l'« Avenue Elie Rossignol », il considère un manque d'alternative dans la démarche.

M. le Maire précise que cette étude préalable est nécessaire avant une consultation des habitants afin d'avoir un appui professionnel sur la faisabilité des travaux. Des réunions avec l'ensemble des quartiers seront organisées pour impliquer les riverains.

M. Yohan CRAYSSAC précise qu'il s'agit d'une première ébauche nécessaire avant de travailler en commission sur ce projet.

M. David ADELLE demande le chiffrage du projet.

M. Benoît ROGER demande que les montants apparaissent dans le budget.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une restructuration globale de l'entrée de Montans afin de réduire la vitesse et que l'installation de feux tricolores à détection est envisagée, qu'une provision budgétaire sera faite dans le budget 2026, dans l'attente de l'appel d'offres et du montage des dossiers de subventions. Il rappelle que cela relève de la fonction de police du Maire.

- Acquisition d'un souffleur pour les services techniques RAGT 488.98 €

- Lancement d'un audit (enquête publique) sur l'épicerie.

Mme Bérengère LOISEAU aurait souhaité des discussions sur cet audit en commission « commerce et vie économique » avant son lancement, lancer un audit sur un commerce lui paraît intrusif.

M. Eric FORET précise que Maryline et Luc BODHUIN, épiciers, ont été informés, le questionnaire leur a bien été présenté.

M. le Maire informe que l'objectif est de faire évoluer l'activité de ce commerce et d'augmenter son chiffre d'affaires, les questions proposées ne sont pas intrusives.

Mme Marielle BONFANTI informe que cette étude vient en réponse à une demande d'appui de Maryline et Luc BODHUIN et rappelle que, même au sein du conseil municipal, peu de personnes fréquentent régulièrement l'épicerie. Ce questionnaire a aussi pour but de faire connaître les services proposés (aux nouveaux habitants, aux résidents du secteur « Saint Martin ») et de les adapter à des besoins nouveaux car la population évolue et n'a pas les mêmes attentes.

M. David ADELLE estime que les décisions finales et les choix de gestion appartiennent à Maryline et Luc, propriétaires du fonds de commerce et qu'il s'agit d'un commerce privé.

M. le Maire souhaite une épicerie vivante et veut éviter un risque de fermeture au départ en retraite de Maryline et Luc. Le but est d'anticiper. La Commune est propriétaire du local et doit faire en sorte que ce commerce perdure. De nouveaux apports pourront être étudiés : dépôt de pain en dehors des heures d'ouverture, relais colis, etc.

M. Eric FORET précise que la commission travaillera au retour des réponses de l'enquête. L'objectif est de donner des orientations à l'épicerie et de créer un nouvel attrait, avec des idées qui vont s'affiner.

Avant de présenter les chiffres détaillés du budget primitif, M. le Maire présente un diaporama sur :

- les principes budgétaires,
- le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement (présentation des chapitres de dépenses et recettes)
- la volonté publique (pas d'augmentation des taux, plan pluriannuel, réorganisation des subventions, nouveau programme du gymnase).
- une analyse sur la position de Montans par rapport aux communes du territoire de l'Agglomération Gaillac-Graulhet
- le produit de la fiscalité local à taux constants
- les excédents dégagés sur 2024 et 2025 et l'affectation des résultats sur le budget 2026
- les dotations de l'Etat avec une hausse de 4.5 % par rapport à 2025 (soit + 14 958 €)

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose les résultats que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la commune fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

résultat au 31.12.2024	+ 791 224.04
part affectée à l'investissement en 2025	- 473 248.31
résultat de l'exercice 2025	+ 212 416.47
Résultat de clôture au 31.12.2025	+ 530 392.20

INVESTISSEMENT :

résultat au 31.12.2024	- 158 494.55
résultat de l'exercice 2025	+ 177 080.97
Résultat de clôture au 31.12.2025	+ 18 586.42

Restes à réaliser Dépenses	- 618 982.33
Restes à réaliser Recettes	+ 407 013.50

Besoin de financement (déficit) 193 382.41

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :

- Report en fonctionnement article 002 recettes :	337 009.79
- Affectation en réserve article 1068 recettes :	193 382.41
- Report en investissement article 001 recettes :	18 586.42

Adopté à la majorité : 16 voix pour - 3 voix contre

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2026 et du produit fiscal à taux constants. Il fait part des travaux de la commission communale des finances.

Considérant la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0.8 % et la situation actuelle du pouvoir d'achat des ménages et afin de limiter l'impact de la fiscalité sur les ménages, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux au même niveau qu'en 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,95 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,56 %**
 - **Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 9,50 %**
- Charge M. le Maire de notifier cette décision, avec l'état 1259 complété, aux services préfectoraux et aux services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn.

Adopté : à l'unanimité

Le projet de budget communal 2026, remis à chaque membre du conseil, est détaillé article par article. M. le Maire précise qu'il s'agit de prévisions budgétaires qui sont le reflet d'une volonté politique.

Les données présentées amènent les observations suivantes :

1) Sur la section de fonctionnement

C/ 611 contrats prestations de services : augmentation en raison du service d'assistance administrative, pour un montant de 3 000 € (50 €/heure), qui débutera en septembre 2026.

M. David ADELLE demande des précisions sur ce service.

M. le Maire informe qu'ils s'agit de personnes agréées « France Services » qui tiendront des permanences en Mairie et à la salle de réunion « Saint Martin » pour une aide administrative à destination des particuliers, avec un accompagnement pris en charge par la Commune (gratuité pour les usagers) pour toutes démarches administratives.

M. Benoît ROGER s'inquiète de la pertinence de ce service en raison de son coût et du nombre de personnes qui seraient intéressées. Une réflexion en amont afin d'évaluer les besoins réels semble nécessaire car la dépense est importante.

Mme Sandrine CAPUS relève qu'il s'agit d'un besoin constaté auprès de la population.

M. le Maire précise que les besoins seront évalués et que ce point fera l'objet d'un débat en commission.

C/ 61521 entretien terrains : augmentation de 2 000 € avec la volonté de sous-traiter une part de l'entretien des espaces verts. Des demandes de devis sont en cours.

C/ 615232 entretien réseaux : augmentation sur les illuminations de fêtes de fin d'année (budget doublé) sur le centre Bourg, Saint Martin (à la demande des habitants).

C/ 6156 maintenance : prévision du dispositif « Voisins vigilants » pour 1 400 € par an et évolution du site internet. Ces points seront travaillés en commission et feront l'objet d'une présentation en conseil municipal.

C/623 publicité, publications, relations publiques : augmentation de 11 000 € en raison de nouveaux projets culturels (cinéma de plein air, etc.), du repas des aînés qui sera organisé, des cérémonies de commémoration qui se tiendront sous un autre format, des publications du bulletin municipal.

M. Benoît ROGER s'inquiète de cette augmentation de charges significative. Il relève que la capacité d'autofinancement dégagée sur les mandats précédents va diminuer.

M. le Maire est conscient de cette augmentation de charges, les nouveaux projets ayant forcément un coût. Il relève l'excédent prévisionnel qui sera tout-de-même dégagé de la section de fonctionnement, à savoir 285 825 €, soit 73 409 € de plus que le montant réel dégagé en 2025.

M. Benoît ROGER rappelle que le montant annoncé d'excédent de 285 825 € est une prévision et que l'Agglomération Gaillac-Graulhet a appelé à la prudence en raison d'une baisse des recettes annoncée à l'avenir. Il semble plus prudent de réaliser des réserves comme sur les mandats précédents.

M. le Maire précise que le bilan sera fait lors du vote du Compte Financier Unique 2026.

C/65134 aides : 2 000 €, il s'agit d'une participation versée par la Commune pour les licences sportives des jeunes. Il est ainsi proposé de ne plus verser de subventions aux clubs sportifs extérieurs à Montans mais plutôt d'apporter une aide individuelle. Les modalités et tranches d'âges seront étudiées en commission pour une mise en place souhaitée à la rentrée de septembre.

Chapitre 74 dotations : M. ROGER demande quel impact peut avoir la Commune sur ces dotations.

M. le Maire précise que les critères d'attribution des dotations sont décidés par l'Etat au niveau de la Loi des Finances.

2) *Sur la section d'investissement*

Tous les programmes d'investissement sont détaillés un par un. Les observations suivantes sont formulées :

M. David ADELLE demande, dans le cadre du plan pluriannuel, quel sera le montant consacré à la voirie.

M. le Maire informe, qu'au total, 100 000 € sont budgétisés sur la voirie et la mise en sécurité des voies (budget fonctionnement et investissement).

M. Benoît ROGER, concernant l'achat d'un véhicule, émet la possibilité de faire un contrat de location (leasing).

M. le Maire informe qu'il s'agit, pour l'instant, d'une ouverture de crédit pour un projet d'acquisition d'un véhicule pour le futur garde-champêtre. Ce point sera étudié plus en détails au moment du recrutement.

M. Yohan CRAYSSAC précise que l'idée de départ serait de partir sur un véhicule d'occasion et non sur un véhicule neuf.

M. David ADELLE demande des précisions sur le projet d'« aménagements de l'entrée du village » car la somme budgétisée est très conséquente, 40 000 €.

M. le Maire précise qu'il s'agit du réaménagement de l'entrée du village (côté Gaillac) avec la reprise du talus pour un entretien plus facile et en sécurité des agents techniques (actuellement talus trop pentu), la mise en valeur des amphores, le choix de nouvelles essences. Cette ouverture de crédits porte sur une étude et un aménagement d'ensemble.

M. le Maire informe que le programme du « complexe sportif » porte un montant de 45 381.88 € qui correspond au solde disponible sur les prévisions budgétaires, le budget devant être voté en équilibre (dépenses = recettes). Cette somme permettra de lancer une esquisse et un avant-projet réalisés par un architecte. Les demandes de devis pour le choix d'un architecte sont en cours. Ceci permettra de définir les besoins et de lancer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers. La commission sports travaillera sur ce dossier.

M. Benoît ROGER pense qu'il serait utile d'affiner la nature du besoin en amont.

Mme Bérengère LOISEAU rebondit sur la nécessité de préciser le besoin avant de faire appel à un architecte et d'engager des frais.

M. le Maire informe que le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) a été consulté et que le travail de l'architecte portera également sur l'étude des contraintes. L'ouverture du programme budgétaire permettra de monter les dossiers et les réalisations ne se feront qu'en fonction des études. Ensuite, la population sera consultée pour avis et débat.

M. Yohan CRAYSSAC comprend les interrogations relatives aux besoins sportifs de notre territoire. Selon les premiers éléments les jeunes sont en attente d'un tel équipement. L'étude lancée par l'architecte portera aussi sur les équipements existants aux alentours et sur les attentes pour Montans. Cette salle pourrait également être adaptée afin d'accueillir des manifestations culturelles, alternative à la salle des fêtes actuelle sous-dimensionnée.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

ADMR 600 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Amicale Pompiers Lisle-Sur-Tarn 100 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Anciens Combattants Montans 500 € augmentation de 200 €, l'association a un projet d'enregistrement de témoignages des anciens combattants à des fins pédagogiques dans le cadre du devoir de mémoire. Adoptée à l'unanimité

Association Repas Service à domicile 200 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Club Féminin Gym Montans 450 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Comité des fêtes 2 000 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Mme Sandrine CAPUS et M. Thomas BRUN, membres du bureau du Comité des fêtes ne prennent pas part au vote

Union Rive Gauche rugby Brens Cadalen Montans 1 700 € reconduction, une discussion va être lancée entre les trois communes afin d'avoir une cohérence sur le montant des aides versées. Adoptée à l'unanimité

Association Accidentés du travail ADDAH 30 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Pétanque Montans 500 € augmentation de 200 € afin d'accompagner le club dans sa restructuration et sa dynamique. Adoptée à l'unanimité

Ya'Ka 200 € diminution de 200 € car l'association est jugée moins active et qu'il est constaté un manque de communication avec la mairie. Pour 15 Contre 4 (contre la diminution)

M. David ADELLE conteste cette baisse de subvention, l'association Ya'Ka étant bien active, elle organise des concerts et a différents projets.

M. Eric FORET rappelle le manque d'information communiquée à la Commune par Ya'Ka, association qui, selon lui, n'est pas assez ouverte vers le public. Il précise que l'aide versée aux associations n'est pas un dû, que les règles d'affectation des subventions communales ont été revues mais que la Mairie est prête à aider en fonction des projets.

M. David ADELLE précise que le dernier concert organisé a rassemblé 80 personnes, que les manifestations proposées sont ouvertes à tous les Montanais et que Ya'Ka travaille également en partenariat avec l'école pour des spectacles à destination des scolaires. Il rappelle la difficulté d'organiser des spectacles vivants avec peu de budget. Il regrette que les nouvelles règles d'affectation des subventions n'aient pas fait l'objet d'une étude et d'une information en amont car les associations ont déjà engagé des projets sur la saison en cours. Une année de transition aurait permis d'affiner ces choix pour une mise en place en 2027.

Mme Florence FAGET précise que l'association Ya'Ka est restée distante par rapport à la Mairie, que les demandes de contact sont difficiles.

Mme Marielle BONFANTI informe que lors de la Commission jeunesse et vie scolaire qui s'est réunie le 16 avril, il a été relevé l'investissement de l'association Ya'Ka et de l'APE auprès de l'école. Il faut que l'association se rapproche de la Mairie afin de donner une vision plus précise de sa programmation culturelle.

M. le Maire rappelle que toute association qui a un projet peut se rapprocher de la Mairie.

Génération Mouvement (Aînés) 400 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Association Chasse Saint Martin 100 € reconduction Adoptée à l'unanimité
Mme Sandrine CAPUS, dont le père est Président, ne prend pas part au vote.

Association Chasse Diane de Montans 100 € reconduction Adoptée à l'unanimité
M. Vincent LACASSAGNE, membre, ne prend pas part au vote.

Les Restaurants du Cœur 100 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Allô Maltraitance Personnes Agées 30 € reconduction Adoptée à l'unanimité

Sauce Autonome Collège Le Clézio Lisle-Sur-Tarn 100 € reconduction Adoptée à l'unanimité. *Mme Marie LINDAUER, membre, ne prend pas part au vote.*

Tennis Club Montans 300 € reconduction Pour 15 Contre 4

M. David ADELLE a eu contact avec le Président qui l'a informé que l'association thésaurise, elle encaisse des participations mais n'a pas de dépenses. Cette aide ne serait donc pas nécessaire.

Paroles de Femmes Gaillac 150 € augmentation de 100 € Adoptée à l'unanimité
Mme Marie LINDAUER, membre, ne prend pas part au vote.

Association Saint Martin de Montans 350 € augmentation de 100 € Adoptée à l'unanimité. M. David ADELLE, membre, ne prend pas part au vote

Association Parents d'Elèves 500 € augmentation de 100 € afin de les soutenir dans leurs projets Adoptée à l'unanimité

Ride'N'Rock 200 € nouvelle subvention Pour 16 Contre 3

M. David ADELLE juge le montant insuffisant pour une association culturelle.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un nivellement des subventions pour toutes les nouvelles demandes.

Protection Civile du Tarn 5 000 € nouvelle subvention Pour 15 Contre 4

M. le Maire informe l'Assemblée d'un projet de convention qui fera l'objet d'une délibération sur un point suivant de l'ordre du jour. Cette convention de partenariat avec la Protection Civile du Tarn induit cette participation de 5 000 €. La Protection Civile assure la gestion d'une Réserve de Protection Civile, la formation des membres de cette Réserve aux Premiers Secours Citoyens (PCS) et la mise à disposition de moyens matériels visant à renforcer les moyens municipaux pour tout événement en lien avec la sécurité civile.

M. Benoît ROGER demande combien de personnes seront engagées.

M. le Maire estime le nombre à 30 personnes

M. Benoît ROGER a consulté le site internet de la Protection Civile, le coût d'une formation aux Premiers Secours Citoyens (PCS) s'élève à 60 €, soit pour 30 personnes, un coût de revient de 1 800 €. La subvention versée de 5 000 € est jugée trop élevée. Il s'inquiète sur la bonne utilisation de l'argent public.

M. le Maire précise que cette formation PCS pourra également être proposée aux jeunes Montanais et que la Protection Civile assurera également la gestion de la réserve communale citoyenne.

Grain de Sel Théâtre 100 € nouvelle subvention Pour 16 Contre 3

M. David ADELLE juge le montant insuffisant pour une association culturelle.

Club ULM Saint Martin 100 € nouvelle subvention Adoptée à l'unanimité

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée doit adopter le budget primitif. Il rappelle que le budget est un acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Ce projet de budget a été présenté aux membres de la commission finances réunie le 7 avril 2026.

Considérant le travail de la commission des finances réunie le 7 avril 2026,

Considérant le projet de budget adressé aux membres du Conseil Municipal le 3 avril 2026,

Pour 2026, le budget primitif de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- section de fonctionnement dépenses et recettes : 1 242 946,12€

- section d'investissement dépenses et recettes : 1 116 951,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- adopte le budget primitif 2026 tel que présenté.

Adopté à la majorité : 15 voix pour - 4 voix contre

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU TARN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le décret n° 2006-237, du 27 février 2006, relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile,

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer, du 9 août 2022, portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération Nationale de Protection Civile,

Vu les statuts de la Protection Civile du Tarn,

Considérant la nécessité d'anticiper tout évènement de sécurité civile sur le territoire de la Commune,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un projet de convention de gestion d'une Réserve de Protection Civile, de formation des membres de cette Réserve aux Premiers Secours Citoyens (PCS) et de mise à disposition de moyens matériels visant à renforcer les moyens municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** la convention de partenariat avec l'Association Départementale de Protection Civile du Tarn afin d'obtenir un appui et un renfort pour faire face à tout évènement de sécurité civile sur le territoire communal, de gérer la Réserve de Protection Civile et de former les membres aux Premiers Secours Citoyens (PCS),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à la majorité : 15 voix pour - 4 voix contre

M. Benoît ROGER demande le lieu de la journée d'entraînement obligatoire des membres de la Réserve.

M. le Maire précise qu'elle sera organisée à Montans.

INFORMATIONS GENERALES PROJETS 2026

Les projets ont été abordés point par point lors de la présentation détaillée du budget.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Il avait été demandé, lors de la dernière réunion, si les délibérations du Conseil Municipal pouvaient être visées par tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire donne lecture de l'article L2121-23 du CGCT, modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 article 2 « Les délibérations sont signées par le Maire et le ou les secrétaires de séance ».

✓ M. le Maire rappelle que les élections au sein de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) auront lieu le 20 avril 2026, la séance étant publique. Une candidature officielle a été déposée avec une « triple présidence », à savoir M. GOURMANEL, candidat à la présidence et M. VERDEIL et M. GAUSSERAND candidats à la vice-présidence. Le bureau sera composé de 30 membres (Président, Vice-Présidents et Délégués) et de « référents de zones ». M. le Maire se dit favorable à cette organisation, il souligne la volonté de mettre en avant les communes rurales aux côtés des deux pôles urbanisés de Graulhet et Gaillac. Il ne posera pas sa candidature au bureau de la CAGG car il souhaite se consacrer au mandat de Maire. Il s'investira tout-de-même dans les commissions intercommunales notamment, à la demande de M. GOURMANEL, il se verra proposer le poste de titulaire au sein du Syndicat de Communes « Toscane Occitane » en lien avec l'attrait touristique de Montans et son musée archéologique.

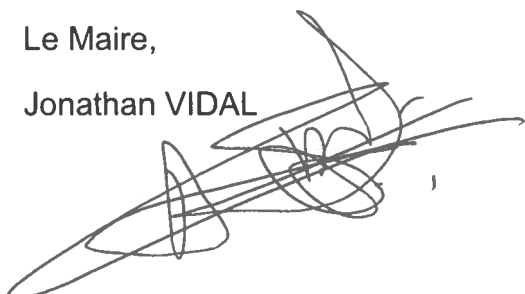
✓ Lors du prochain Conseil Municipal, dont la date est fixée au vendredi 22 mai à 20h00, une délibération sera prise pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID). 6 commissaires titulaires et 6 suppléants seront désignés. Des propositions pourront être faites.

✓ M. le Maire relaye une information de la référente communication, Mme Laura VIDAL : chaque élu est invité à rédiger des articles, transmettre des photos pour des rendez-vous, évènements, pour mettre en valeur les professionnels et associations, le patrimoine de la Commune et les projets communaux. Toute ces informations permettront de faire vivre les réseaux sociaux de la Mairie. Le groupe d'opposition pourra également publier un article par mois sur les supports de communication de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

Le Maire,

Jonathan VIDAL



La secrétaire de séance,

Laura VIDAL



